



date 21 juillet 2011

de la part de Direction de la communication
tél. 04 79 96 87 35
fax 04 79 96 87 36
courriel communication@chambery-metropole.fr

Chambéry métropole s'engage à faciliter l'accès au parc locatif privé

Louis BESSON, Président de Chambéry métropole, ancien Ministre du Logement, Jean-Luc BERHO, Président de l'APAGL, et Jérôme BERTHET, Vice-président d'Entreprises-Habitat, représentant Monsieur Jean-Pierre Roche, Président, ont signé ce jour un accord partenarial en faveur de l'accès des ménages au parc locatif privé. Par cette convention, Chambéry métropole s'engage à garantir les risques locatifs des propriétaires bailleurs louant un logement conventionné avec l'Anah.

La crise actuelle du logement contraint de nombreux ménages à s'éloigner des zones urbaines, avec pour conséquences un coût économique et environnemental non négligeable. Sur le territoire de Chambéry métropole, trouver ou changer de logement n'est pas chose facile. Surtout pour les ménages à revenus modestes ! Chambéry métropole connaît une croissance démographique dynamique, signe de son attractivité et de sa qualité de vie. La question du logement, préoccupation essentielle de ses habitants, est une des priorités du Conseil Communautaire, développée au travers de son Programme Local de l'Habitat.

La Garantie des Risques Locatifs, une nouvelle aide de Chambéry métropole

Pour compléter sa politique en faveur des ménages rencontrant des difficultés d'accès au parc locatif, Chambéry métropole s'engage aujourd'hui à garantir les risques locatifs aux propriétaires bailleurs, pour tout logement conventionné Anah, c'est-à-dire pour lequel le propriétaire s'engage à pratiquer un loyer encadré.

Dans ces conditions, tout bailleur acceptant de louer son logement à un ménage verra son assurance Garantie de Loyer impayé (GRL) prise en charge par la Communauté d'agglomération, pour la durée du bail (3 ans). Sont concernés les ménages dont le taux d'effort à l'entrée dans les lieux ne dépasse pas 50% de leurs ressources.

La GRL est une assurance qui couvre les loyers impayés, l'indemnisation des frais de remise en état du logement en cas de dégradations locatives par le locataire et la prise en charge des frais de recouvrement contentieux. Les bailleurs sont ainsi garantis pour les principaux risques locatifs, et donc incités à louer leurs biens immobiliers. La GRL contribue à fluidifier le marché locatif, à développer l'offre locative privée et, en conséquence, à faciliter l'accès au logement de ménages ne présentant pas toutes les garanties de solvabilité ou de caution.

Deux partenaires-clés : Entreprises-Habitat et l'APAGL

Ce dispositif de prise en charge est établi en collaboration avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et le collecteur d'Action Logement Entreprises-Habitat. Ces partenaires apportent une expertise et un appui technique à Chambéry métropole, pour la mise en œuvre de son dispositif.

> [contacts presse page suivante](#)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

106, allée des Blachères - 73026 Chambéry cedex
tél. 04 79 96 87 35 • fax 04 79 96 87 36 • www.chambery-metropole.fr

Barberaz

Barby

Bassens

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Jacob-Bellecombette

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Les Déserts

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines